

Association canadienne des réviseurs / Editors' Association of Canada
Politique de gestion financière

Entrée en vigueur : juin 2021

1. Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de garantir la transparence en ce qui a trait à la gestion des finances de l'Association canadienne des réviseurs (Réviseurs Canada) et d'assurer la stabilité de ses méthodes de gestion financière en les consignant dans les documents de l'association.

2. Énoncé de la politique

Réviseurs Canada s'engage à assurer le suivi et l'évaluation de sa situation financière et à en rendre compte.

3. Conditions d'application

La présente politique s'applique au personnel et aux bénévoles de Réviseurs Canada, en particulier les membres du conseil d'administration et la direction générale.

4. Responsabilité

La direction générale doit rendre compte au conseil d'administration national de la gestion quotidienne des finances de l'association.

- Cela comprend l'ensemble des éléments énoncés dans les procédures de gestion financière.
- L'approbation du conseil d'administration national est requise pour toute modification ou omission de l'une ou l'autre des méthodes de gestion financière décrites dans les procédures.

Les membres du conseil d'administration national sont chargés de valider le budget annuel, de respecter les contraintes de ce budget, d'établir des procédures financières raisonnables et de surveiller la bonne gestion des finances de l'association.

Les responsables de section sont, quant à eux, chargés de désigner des agents qui rempliront les fonctions décrites dans les procédures de gestion financière pour leur section, et de veiller à ce que leurs dépenses n'excèdent pas les ressources qui leur sont attribuées.

5. Coordonnées

Les demandes de renseignements concernant la présente politique doivent être acheminées à la Permanence nationale de Réviseurs Canada.

info@editors.ca

www.reviseurs.ca/www.editors.ca

416 975-1379

1 866 226-3348 (sans frais)

6. Autorité

La présente politique est publiée avec l'autorisation des membres de Réviseurs Canada.

Toute modification importante de la présente politique doit être ratifiée par un vote du Conseil d'administration national de l'association.

7. Références

Le processus de mise en œuvre de la présente politique est décrit dans le document intitulé *Procédures de gestion financière*.